

RÈGLEMENT D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU PROGRAMME SALAMA PME - ASSISTANCE TECHNIQUE - VILLE DE TANGER



SOMMAIRE

1 Contexte

2 Consistance de l'offre d'accompagnement

3 Coût d'accompagnement

4 Sélection des associations

5 Modalités d'exécution

6 Modalités de déblocage

7 Annexes

1- Contexte :

Une convention cadre pour le financement et la réalisation des zones d'activités économiques dédiées aux unités de production identifiées à risque et nécessitant une délocalisation, a été signée le 08 mars 2021.

L'objet de cette convention est de répondre à un besoin urgent en matière de zone d'activité économique au profit de 1.000 unités industrielles installées dans des zones inappropriées au niveau des villes de Tanger (300 unités), Casablanca (500 unités) et Salé (200 unités) présentant des risques importants sur le plan de santé et sécurité au travail (SST) (Inondations, incendies, etc).

En application de la convention précitée, une convention de partenariat relative au programme «SALAMA PME» a été signée le 14 avril 2021 ayant pour objectif d'accompagner les unités de production identifiées à risque à se délocaliser vers les zones d'activités économiques susmentionnées.

Le programme SALAMA PME s'articule autour des trois mesures suivantes :

1. La participation aux frais de loyer du bâtiment de l'unité industrielle sur une période de deux années ;
2. La participation aux frais d'acquisition d'équipements industriels adéquats pour le fonctionnement de l'unité industrielle ;
3. La prise en charge des frais d'assistance et d'expertise technique pour la formalisation et la structuration de l'unité et le respect des normes de santé et de sécurité au travail.

Le présent règlement d'appel à manifestation d'intérêt vise à identifier les associations partenaires pour le déploiement de la troisième composante du programme « SALAMA PME » relative à la formalisation, la structuration de l'unité et le respect des normes de santé et de sécurité au travail.

L'accompagnement se fera en faveur des unités sélectionnées par les Comités Techniques instaurés au niveau de la ville de Tanger.

2- Consistance de l'offre d'accompagnement :

Le déploiement de l'offre d'assistance et d'expertise technique du programme « SALAMA PME » se fera à travers la mobilisation par l'association sélectionnée de prestataires (conseillers en entrepreneuriat et experts spécialisés dans le domaine de santé et de sécurité au travail) au profit de groupes d'unités industrielles délocalisées (maximum de 5 unités par groupe).

Cet accompagnement se déroulera en deux phases sous forme de workshops, d'ateliers pratiques et d'assistance technique, sanctionné par une attestation certifiant la participation des bénéficiaires et les connaissances acquises, délivrée par l'association.

Phase 1 : Action de formalisation et structuration des unités industrielles délocalisées

Cette phase porte sur l'appui à la formalisation et la structuration des unités industrielles, à travers un accompagnement groupé de 3 jours par groupe de 5 unités maximum, sur les thématiques suivantes :

- Initiation aux compétences managériales et entrepreneuriales (Formalisation, coaching, business model, etc)
- Gestion financière (comptabilité, fiscalité, calcul des coûts, etc)
- Gestion des ressources humaines (conduite de changement, Management des équipes, etc)

Livrables : Rapport d'accompagnement incluant tout document justifiant la réalisation de l'accompagnement notamment les supports de formation et les fiches d'évaluation et de présence. La liste exhaustive desdits documents sera arrêtée dans le cadre de contrats spécifiques. Par ailleurs, le comité technique/central se réserve le droit de demander tout document complémentaire pouvant justifier les activités réalisées.

Phase 2 : Action d'assistance et expertise technique pour le respect des normes de santé et de sécurité au travail (SST)

Cette phase consiste à accompagner les unités industrielles à améliorer leurs pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, d'améliorer les conditions de travail, et de garantir la sécurité des employés et des infrastructures, à travers un accompagnement sur mesure (20 jours par groupe, à raison de 4 jours par unité), intégrant :

1. Diagnostic santé et sécurité

- Proposer un référentiel des exigences de santé et de sécurité au travail sur la base des dangers et risques majeurs (*famille de risques, causes ou sources potentielles de risque, actions de maîtrise, etc*) ;
- Réaliser un diagnostic terrain et documentaire permettant de passer en revue l'ensemble des points du référentiel, d'identifier les non-conformités (*Ex : implantation des lignes et ergonomie du site, plan d'évacuation, issues de secours, système de sécurité, etc*), les zones à risques (*Ex : manutention, machines, produits chimiques, etc.*) et les comportements ou les pratiques à risques des employés (*Ex : manque d'attention, attitudes négligentes, pratiques d'improvisation, etc*) ;
- Elaborer un plan d'actions portant sur les mesures à entreprendre, identifier les risques les plus critiques et définir 2 à 3 axes d'amélioration prioritaires.

2. Appui à la mise en œuvre du plan d'action

- Orienter et conseiller l'unité pour le déploiement des axes prioritaires à travers des actions simples et rapides, notamment :
 1. *Le respect des contrôles réglementaires et la mise en conformité (transfert d'outils de suivi et de contrôle, partage de bonnes pratiques, revue des procédures et consignes SST, etc)* ;
 2. *L'aménagement des infrastructures et équipements nécessaires ;*
 3. *La qualification des ressources humaines (Formation, sensibilisation, etc).*
- *Dresser un bilan synthétique et proposer éventuellement des actions correctives et des recommandations.*

Livrable : Rapport d'accompagnement incluant tout document justifiant la réalisation de l'accompagnement notamment les photos des unités avant et après les activités réalisées. La liste exhaustive desdits documents sera arrêtée dans le cadre de contrats spécifiques. Par ailleurs, le comité technique/central se réserve le droit de demander tout document complémentaire pouvant justifier les activités réalisées.

3-Coût d'accompagnement :

Les frais d'assistance et d'expertise technique pour la formalisation, la structuration de l'unité et le respect des normes de santé et de sécurité au travail, sont de **30.000 DH** par unité industrielle, répartis comme suit :

- 2 000 DH TTC par unité pour les honoraires du conseiller en entrepreneuriat ;
- 24 000 DH TTC par unité pour les honoraires de l'expert spécialisé dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;
- 4 000 DH TTC par unité pour les frais de gestion à octroyer aux associations (2 000 DH par phase).

Ainsi, pour un groupe de 5 unités bénéficiaires, le budget d'assistance et d'expertise technique est de **150.000DH**, répartis comme suit :

- 10 000 DH TTC pour les honoraires du conseiller en entrepreneuriat ;
- 120 000 DH TTC pour les honoraires de l'expert spécialisé dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;
- 20 000 DH TTC pour les frais de gestion à octroyer aux associations.

4- Sélection des associations :

4-1- Critères de sélection des associations :

Les associations candidates doivent remplir les conditions ci-après :

- L'association doit avoir au moins deux ans d'existence ;
- L'association doit avoir une expérience confirmée dans l'accompagnement des entreprises, idéalement avec une connaissance approfondie du tissu entrepreneurial de la région ;
- L'association doit avoir une structure administrative permanente (au moins une personne permanente autre que le président de l'association pour gérer les aspects administratifs et comptables du contrat de gestion) ;
- L'association doit disposer des moyens logistiques nécessaires (*matériel informatique, vidéoprojecteur, etc.*) pour assurer le bon déroulement des activités prévues ;
- L'association doit présenter un dossier de candidature complet (administratif, technique et des prestataires à mobiliser) conforme aux exigences du présent règlement (*voir la liste des documents en Annexe*);
- L'association doit mobiliser au minimum quatre experts et deux conseillers ;
- Les experts et les conseillers proposés par les associations doivent être référencés dans la plateforme de transfert de compétences (PTC) de Maroc PME selon les critères présentés dans le présent règlement (*voir la liste des documents en Annexe*).

4-2- Etapes de sélection des associations :

4-2-1- Préparation et soumission du dossier de candidature

Les associations candidates doivent préparer et soumettre leur dossier de candidature **avant le 15 Novembre 2025**. Le dossier de candidature doit être déposé par l'association à l'adresse suivante :

3 Avenue Annakhil 457 Lot 11 Parcelle N° 3, Rabat 10000

De plus, renseigner un formulaire de candidature sur la plateforme de Maroc PME :

<https://jisr.marocpme.gov.ma>

4-2-2- Evaluation et sélection de l'association

Le Comité technique évalue et sélectionne les dossiers de candidature des associations ayant déposé leur dossier de candidature en vue de réaliser les missions d'expertise et d'assistance technique au profit des unités industrielles délocalisées selon les critères d'éligibilité susmentionnés et à travers un système de notation (*voir annexe*).

4-2-3- Contractualisation

Un contrat de gestion sera conclu entre l'association sélectionnée et l'Agence, arrêtant notamment les engagements des deux parties pour accompagner les unités industrielles sélectionnées dans le cadre du Programme « SALAMA PME », à titre d'information :

- Mobiliser des prestataires (conseillers en entrepreneuriat et experts spécialisés dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail) répondant aux exigences du présent règlement ;
- Constituer les groupes d'unités sur la base de la liste transmise par le comité technique ;
- Planifier l'action pour la liste des unités à accompagner ;
- Signer les contrats de prestation de services entre l'association sélectionnée et les prestataires ;
- Prendre en charge les aspects organisationnels et logistiques nécessaires à la réalisation des actions ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités réalisées par les experts et les conseillers ;
- Informer et mobiliser les unités pour la réalisation de la mission ;
- Informer Maroc PME / Comité technique de tout évènement susceptible de retarder ou de compromettre le déroulement total ou partiel de l'Action ;
- Documenter les actions menées notamment par des vidéos et des photos ;
- Valider les livrables remontés par les experts/conseillers ;
- Préparer et transmettre le dossier de paiement à l'Agence.

5- Modalités d'exécution :

Le comité technique procède à la validation des groupes d'unités délocalisées à accompagner et invite les associations sélectionnées à démarrer l'accompagnement moyennant un ordre de commencement détaillant le nombre et la consistance des groupes d'unités à accompagner ainsi que la date de lancement de l'accompagnement.

6- Modalités de déblocage :

Le règlement des frais relatifs aux actions d'assistance et d'expertise technique sera effectué par l'Agence aux associations, par unité ou groupe d'unités et par phase, sur la base de la validation par le comité technique des dossiers de paiement présentés par celles-ci et comprenant, notamment, les documents suivants :

- Demandes de paiement selon le modèle communiqué par l'Agence certifiant la réalisation totale ou partielle de l'action, signée et cachetée par l'association ;
- Factures signées et cachetées par l'association, établies conformément au modèle fourni par l'Agence ;
- Pièces justificatives de la réalisation des prestations : Livrables d'accompagnement.

Le comité technique/central se réserve le droit de demander tout document complémentaire pouvant justifier l'action réalisée.

7- Annexes : Dossier de candidature des associations

a. Dossier administratif :

- Copie du statut de l'association ;
- Copie de la pièce justifiant les pouvoirs du signataire (PV de l'AG/Délégation de signature) ;
- Copie de la liste des membres ;
- Copie du dernier reçu définitif ;
- Certificat de l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) ;
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle ;
- Attestation d'affiliation à la CNSS ;
- Attestation de RIB originale portant la dénomination de l'association ;
- Dernier rapport moral et rapport financier validés par un expert-comptable.

b. Dossier technique :

- Note de présentation de l'association : expérience, partenariat, domaines d'intervention, moyens logistiques, etc ;
- Note technique sur la démarche, consistance et modalités de déploiement : Plan d'action intégrant les objectifs d'accompagnement, nombre de prestataires (conseillers et experts) mobilisés, durée de déploiement, séquençage des groupes, nombre de ressources humaines de l'association mobilisées, organisation de la mission, logistique, plannings, etc ;
- Attestations de références ou lettres de recommandation de l'association mentionnant la réalisation des actions similaires.

c. Dossier des prestataires à mobiliser :

- CV des conseillers en entrepreneuriat et des experts spécialisés dans le domaine de la santé et la sécurité au travail ;
- Copie du RC modèle J et Statut ou Patente ou attestation d'inscription à la taxe professionnelle ou attestation d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur ;
- Copie de l'attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics ;
- Copie de l'attestation de régularité fiscale ;
- Copie des Justificatifs de la formation et de l'expérience : Diplômes, Attestations de références ou lettres de recommandation mentionnant la réalisation des actions similaires.

Système de notation

Programme SALAMA PME		Conformité administrative des dossiers de candidature des associations
Date :		
Informations générales : Donnée du Gestionnaire		
-	Dénomination légale	
-	Ville	
-	Président	
-	Durée du mandat	
-	Date de fin du mandat du bureau actuel	
-	Nombre d'années d'existence	
Critère		Point de contrôle (Conforme/non conforme)
1	Dossier administratif	
1.1	Copie du statut de l'association	Dénomination légale, Pouvoir de la gérance et de la signature, durée du mandat, existence au moins 2 ans
1.2	Copie de la pièce justifiant les pouvoirs du signataire (PV de l'AG/Délégation de signature)	Nom du signataire, signature
1.3	Copie de la liste des membres	
1.4	Copie du dernier reçu définitif	Vérification de la date
1.5	Certificat de l'identifiant commun de l'entreprise (ICE)	
1.6	Attestation d'inscription à la taxe professionnelle	Validité d'au moins d'une année, régularité

1.7	Attestation d'affiliation à la CNSS	Validité d'au moins d'une année, régularité
1.8	Attestation de RIB originale portant la dénomination de l'association	Dénomination, Validité d'au moins d'une année
1.9	Dernier rapport moral et rapport financier validés par un expert-comptable	
2	Dossier technique	
2.1	Note de présentation de l'association <i>(Expérience, Partenariat, domaines d'intervention, moyens logistique)</i>	Existence de Photo du local et du matériel
2.2	Note technique sur la démarche, consistance et modalités de déploiement : Plan d'actions intégrant les objectifs d'accompagnement, nombre d'experts mobilisés, durée de déploiement, séquençage des groupes, nombre de cadres de l'association mobilisé, organisation de la mission, logistique	
2.3	Attestations de références ou lettres de recommandation de l'association mentionnant la réalisation des actions similaires	
3	Dossier des prestataires à mobiliser	
3.1	CVs des experts à mobiliser	6 experts
3.2	Copie des Justificatifs de la formation et de l'expérience des expertes et conseillers: Diplômes, attestations de références ou lettres de recommandation mentionnant la réalisation des actions similaires	
3.3	Dossier administratif du prestataire daté de moins d'une année, comprenant: :	
3.3.1	<i>RC modèle J et Statut ou Patente ou attestation d'inscription à la taxe professionnelle ou Copie de l'attestation d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur</i>	<i>Validité d'au moins d'une année, régularité</i>
3.3.2	<i>Copie de l'attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics</i>	<i>Validité d'au moins d'une année, régularité</i>
3.3.3	<i>Copie de l'attestation de régularité fiscale</i>	<i>Validité d'au moins d'une année, régularité</i>

Programme SALAMA PME		Evaluation des Offres Techniques des associations
Date		
Critère		Détails du critère
1.	Capacité de gestion de l'association	
1.1	Structure permanente (<i>au moins 1 personne permanente autre que le président</i>)	Liste des membres <u>Critères :</u> Plus d'une personne permanente :5 points Pas de personne permanente : 0 point
1.2	Minimum deux années d'existence	Dossier juridique (Statut, PV, reçu, etc) <u>Critères :</u> Plus de deux années : 5 points Moins de deux années : 0 point
1.3	Expérience confirmée dans l'accompagnement groupé des entreprises idéalement avec une connaissance du tissu entrepreneurial de la région	Attestations de références ou lettres de recommandation <u>Critères :</u> Suffisante : 10 points Moyenne : 5 points Insuffisante : 0 point
1.4	Capacité logistique (matériel informatique, vidéoprojecteur, etc)	Note de présentation de l'association <u>Critères :</u> Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
Total 1		
2.	Plan d'actions	
2.1	Qualité de l'organisation de l'intervention proposée (Ex: pilotage et démarche de suivi, Cadre(s) de l'association dédié(s), objectifs d'accompagnement, répartition de tâches)	Note technique: démarche et consistance de l'accompagnement <u>Critères :</u> Suffisante :10 points Moyenne : 5 points Insuffisante : 0 point
2.2	Planning de réalisation (cohérence, séquençage des groupes, structuration des étapes, délai de réalisation)	Note technique: Planning de réalisation <u>Critères :</u> Suffisante :5 points Insuffisante : 0 point
Total 2		

3.	Qualification de l'équipe proposée : Experts en Santé et Sécurité au Travail (SST), Conseillers en Entrepreneuriat	
3.1	Expert 1 SST	
3.1.1	- Formation conforme (technique ou de gestion d'au moins Bac+5)	CV, copies de diplômes ou justificatifs de formation <u>Critères</u> : Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
3.1.2	- Expérience professionnelle conforme en SST (7 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans le conseil ou + de 12 ans d'expérience professionnelle)	Attestations de référence <u>Critères</u> : Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
Sous-total 3.1		
3.2	Expert 2 SST	
3.2.1	- Formation conforme (technique ou de gestion d'au moins Bac+5)	CV, copies de diplômes ou justificatifs de formation <u>Critères</u> : Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
3.2.2	- Expérience professionnelle conforme en SST (7 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans le conseil ou + de 12 ans d'expérience professionnelle)	Attestations de référence <u>Critères</u> : Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
Sous-total 3.2		
3.3	Expert 3 SST	
3.3.1	- Formation conforme (technique ou de gestion d'au moins Bac+5)	CV, copies de diplômes ou justificatifs de formation <u>Critères</u> : Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
3.3.2	- Expérience professionnelle conforme en SST (7 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans le conseil ou + de 12 ans d'expérience professionnelle)	Attestations de référence <u>Critères</u> : Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
Sous-total 3.3		

3.4	Expert 4 SST	
3.4.1	- Formation conforme (technique ou de gestion d'au moins Bac+5)	CV, copies de diplômes ou justificatifs de formation <u>Critères :</u> Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
3.4.2	- Expérience professionnelle conforme en SST (7 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans le conseil ou + de 12 ans d'expérience professionnelle)	Attestations de référence <u>Critères :</u> Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
Sous-total 3.4		
3.5	Conseiller 1 en entrepreneuriat :	
3.5.1	- Formation conforme (technique ou de gestion d'au moins Bac+3)	CV, copies de diplômes ou justificatifs de formation <u>Critères :</u> Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
3.5.2	- Expérience professionnelle conforme (au moins 5 ans dont 2 ans dans l'accompagnement entrepreneurial)	CV et Attestations de référence <u>Critères :</u> Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
Sous-total 3.5		
3.6	Conseiller 2 en entrepreneuriat :	
3.6.1	- Formation conforme (technique ou de gestion d'au moins Bac+3)	CV, copies de diplômes ou justificatifs de formation <u>Critères :</u> Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
3.6.2	- Expérience professionnelle conforme (au moins 5 ans dont 2 ans dans l'accompagnement entrepreneurial)	CV et Attestations de référence <u>Critères :</u> Suffisante : 5 points Insuffisante : 0 point
Sous-total 3.6		
Total 3		